



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

L'engagement parlementaire en faveur de la mise en œuvre, de la présentation des rapports et du suivi de la CEDEF

Webinaire 2 : Établissement des rapports et échanges sur l'engagement récent ou prévu pour la mise en œuvre de la CEDEF

Vendredi 9 décembre 2022, 13 h 30-15 h sur Zoom

Webinaire pour les parlements des pays suivants, qui feront l'objet d'un examen par le Comité CEDEF lors de ses 82^e et 83^e sessions :

- *82^e session (juin-juillet 2022) : Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Mongolie, Maroc, Namibie, Portugal, Türkiye, Émirats arabes unis*
- *83^e session (octobre 2022) : Arménie, Belgique, Finlande, Gambie, Honduras, Saint-Kitts-et-Nevis, Suisse, Ukraine*

CONTEXTE

La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est au cœur de l'architecture des droits de l'homme pour la promotion des droits des femmes. Tous les États parties à la Convention ont l'obligation de présenter régulièrement un rapport au Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) sur l'état de la mise en œuvre de la CEDEF au niveau national.

L'UIP et le Comité CEDEF ont établi une coopération à long terme visant à promouvoir l'engagement parlementaire dans l'application de la Convention. Cet engagement est renforcé par l'implication des parlements dans le processus de rapport de l'État, ainsi que dans le dialogue avec le Comité CEDEF pour examiner le rapport de l'État et le suivi national de ce dialogue.

À cet effet, l'UIP organise une série de webinaires à l'intention des parlementaires des États qui feront l'objet d'un examen par le Comité. Les webinaires visent à accompagner les parlements dans le processus de présentation des rapports et à les aider à prendre des mesures pour une meilleure application de la CEDEF. Ils fourniront des informations sur la Convention, le travail du Comité et le processus de présentation des rapports, faciliteront l'échange de bonnes pratiques entre les parlementaires qui participent à ce processus de rapport de la CEDEF et soutiendront les discussions entre les parlementaires et les membres du Comité CEDEF sur le renforcement de la participation parlementaire.

Le premier webinaire a eu lieu le 19 mai 2022, en prélude aux 82^e et 83^e sessions du Comité CEDEF (en juin-juillet et octobre 2022 respectivement). La note d'orientation de la série de webinaires et un rapport détaillé du premier webinaire sont disponibles sur le site [web de l'UIP](#).

L'objectif du présent webinaire est de :

- 1) Partager un aperçu des 82^e et 83^e sessions du Comité CEDEF et du suivi connexe du Comité.
- 2) Faire le point sur l'engagement parlementaire pendant et après les 82^e et 83^e sessions du Comité CEDEF.
- 3) Débattre des prochaines étapes de la promotion du suivi parlementaire des observations finales du Comité CEDEF adoptées après l'examen des rapports présentés par les États.

Le webinaire servira également à identifier les domaines d'appui par l'UIP et le Comité CEDEF aux parlements concernés par le suivi de l'examen récent des rapports de leurs États respectifs.

L'interprétation sera disponible en arabe, anglais, français et espagnol.

PROGRAMME PROVISOIRE

- 13 h 30-13 h 45 **Introduction**
Accueil, objectifs de la séance, synthèse du webinaire 1
• *Représentant UIP*

Série de présentations des participants
- 13 h 45-14 h 10 **Séance 1 : Aperçu des 82^e et 83^e sessions de la CEDEF et de son processus de suivi**

• *Un représentant du Comité CEDEF*

L'intervention sera suivie d'une séance de questions-réponses animée par l'UIP
- 14 h 10-14 h 40 **Séance 2 : Échanges sur l'engagement parlementaire en faveur de la CEDEF**
• *Les participants seront invités à partager leur expérience récente en matière d'engagement en faveur de la CEDEF et à répondre aux questions suivantes en particulier :*
- Avez-vous assisté (vous ou votre parlement) à la séance de dialogue avec le Comité CEDEF lors de sa 82^e ou 83^e session ? Si oui, comment l'avez-vous trouvée ?
- Avez-vous pris connaissance des observations finales du Comité CEDEF adoptées après l'examen du rapport présenté par votre État ?
- Quelles mesures avez-vous prises à ce jour (vous ou votre parlement) pour donner suite à ces conclusions et recommandations ?

Les mesures de suivi potentielles peuvent inclure, entre autres :
- **Des questions adressées au gouvernement**
- **Un débat, une enquête ou une audition parlementaire sur des sujets spécifiques abordés dans l'examen du Comité CEDEF de votre pays**

Débat interactif animé par l'UIP
- 14 h 40-15 h 00 **Séance 3 : Échanges sur les prochaines étapes et synthèse**
• *Les participants partageront leurs programmes de suivi de la CEDEF, leurs besoins en matière de soutien et leurs idées de collaboration avec l'UIP et le Comité CEDEF à cet effet. Ils répondront notamment aux questions suivantes :*
- Qu'est-ce que votre parlement envisage pour donner suite à l'examen du rapport soumis par votre État lors de la 82^e ou 83^e session du Comité CEDEF ?
- Quel appui sollicitez-vous de l'UIP et du Comité CEDEF pour promouvoir une telle action ?

Le soutien potentiel de l'UIP peut être apporté, entre autres, sous la forme de :
- **co-organisation d'un séminaire parlementaire national sur la CEDEF pour sensibiliser les parlementaires, créer des synergies avec d'autres acteurs et identifier les domaines d'action parlementaires prioritaires pour la mise en œuvre de la CEDEF, avec la participation d'un membre du Comité de la CEDEF ;**
- **conseil ou d'assistance en matière d'application des recommandations spécifiques de la CEDEF telles que les révisions ou les réformes juridiques**

Débat interactif animé par l'UIP